

de notre action et avons cherché à répondre à toutes les questions sérieuses qui nous ont été soumises. Malheureusement, nos efforts n'ont pas suscité une réaction de réciprocité chez certaines délégations, qui persistent à voir dans toute critique la manifestation d'une attitude polémique ou d'une volonté d'affrontement et qui, parfois, semblent laisser entendre qu'un accord au sujet de la signification de l'Acte final est impossible entre représentants de ce qu'ils appellent des systèmes économiques et sociaux différents.

Pour notre part, nous refusons d'admettre que tout progrès est impossible, que le non-respect de l'Acte final est une réalité à laquelle nous devons nous résigner et, même, que nous devrions taire. Une telle conclusion rendrait en effet impossible l'accomplissement d'un progrès tangible au sein de la CSCE et limiterait de façon marquée l'espace de coopération Est-Ouest que nos citoyens sont en droit d'espérer. Nous sommes donc arrivés à la conclusion que nous n'avons d'autre choix que de continuer, dans un esprit de franchise, équité et de prise en compte des faits, d'exposer nos préoccupations. La confiance s'accroîtra et, avec elle, la sécurité, dans la mesure même où nos préoccupations seront abordées de manière sérieuse et constructive.

Nous faisons face à de réels problèmes. Ils ne se résoudreont pas d'eux-mêmes et, si nous reconnaissons qu'aucune solution ne peut se présenter dans l'immédiat, nous estimons tout de même qu'un effort, à tout le moins, doit être fait en vue de la mise au point de solutions et de l'établissement d'une tendance au respect des engagements qui soit positive plutôt que négative. L'absence d'une telle démarche empêche l'Acte final d'Helsinki de porter tous ses fruits et nous trompons les attentes de nos populations, qui espéraient de nous davantage que des arguments de pure forme et une attitude complaisante.

Il se trouve que les Nations Unies ont consacré la journée d'aujourd'hui à la promotion des droits de la personne. Étant donné que ma délégation n'a pas encore traité en détail de cette question, en particulier du Principe VII, je souhaiterais présenter certaines de nos préoccupations concernant ce volet de l'Acte final.

Les préoccupations qui ont amené le Canada à parrainer la réunion d'experts sur la question des droits de la personne, dont j'ai brièvement rendu compte il y a deux semaines, continuent de l'animer aujourd'hui. Je me